

ACTION URGENTE

UN PRISONNIER D'OPINION DANS UN ÉTAT CRITIQUE

Les conditions physiques et psychologiques du défenseur des droits humains et prisonnier d'opinion Ahmed Mansoor se sont détériorées considérablement, après trois mois passés en grève de la faim continue afin de protester contre ses conditions de détention. Il n'est plus capable de marcher sans assistance. Il est détenu dans des conditions déplorables et maintenu à l'isolement depuis son arrestation, le 20 mars 2017.

PASSEZ À L'ACTION : ENVOYEZ UN APPEL EN UTILISANT VOS PROPRES MOTS OU EN VOUS INSPIRANT DU MODÈLE DE LETTRE CI-DESSOUS

Sheikh Mohamed bin Zayed Al Nahyan

Prince héritier d'Abou Dhabi

Crown Prince Court

King Abdullah Bin Abdulaziz

Al Saud Street,

P.O. Box 124

Abu Dhabi, Émirats arabes unis

Fax : +971 2 668 6622

Twitter : @MohamedBinZayed

Monseigneur,

D'après les informations obtenues récemment par Amnesty International, les conditions physiques et psychologiques du défenseur des droits humains et prisonnier d'opinion **Ahmed Mansoor** se sont détériorées au point qu'il n'est plus capable de marcher sans assistance. Le 7 septembre 2019, Ahmed Mansoor a entamé une grève de la faim pour protester contre ses conditions de détention, après que des [gardiens de prison l'ont frappé](#). Pendant la première semaine, les gardiens de prison l'ont forcé à se nourrir, mais à partir du 14 septembre 2019 et au moins jusqu'à mi-janvier 2020, Ahmed Mansoor a observé un jeûne continu, n'ingérant que des liquides.

Ahmed Mansoor est détenu à l'isolement depuis le début de son incarcération le 20 mars 2017. L'Ensemble de règles minima des Nations unies pour le traitement des détenus (règles Nelson Mandela) interdit le recours à la détention à l'isolement prolongée (pour une période de plus de 15 jours consécutifs) car ce châtime s'apparente à une forme de torture ou d'autres mauvais traitements cruels, inhumains ou dégradants.

Le 1^{er} janvier 2020, le site internet d'informations officiel géré par l'État, [Emirates News Agency](#), a déclaré que le ministère des Affaires étrangères et de la coopération internationale réfutait les allégations portées par des organisations non gouvernementales (ONG) relatives au cas d'Ahmed Mansoor, qui affirmaient que son procès et la condamnation qui en a découlé étaient injustes, en qualifiant ces accusations d'« infondées ». Amnesty International pense que le procès d'Ahmed Mansoor était inéquitable car il a été déclaré coupable et condamné uniquement pour avoir exercé pacifiquement son droit à la liberté d'expression et d'association, notamment à travers son travail en faveur des droits humains.

Je vous prie instamment d'annuler la déclaration de culpabilité d'Ahmed Mansoor et de le libérer immédiatement et sans condition. En attendant sa libération, je vous engage à veiller à ce qu'il soit détenu dans des conditions conformes aux normes internationales, à ce qu'il ne soit pas soumis à des actes de torture ni à d'autres formes de mauvais traitements, et à ce qu'il puisse immédiatement et régulièrement voir ses proches et bénéficier de tous les soins médicaux qui lui seraient nécessaires. J'appelle également les autorités émiriennes à autoriser des observateurs internationaux indépendants à rendre visite à Ahmed Mansoor en prison.

Je prie Votre Altesse d'agréer l'assurance de ma respectueuse considération,

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



COMPLEMENT D'INFORMATION

Ahmed Mansoor a été arrêté le 20 mars 2017 à son domicile dans l'émirat d'Ajman, aux Émirats arabes unis. Un an plus tard, son procès s'est ouvert devant la Chambre de la sûreté de l'État de la Cour d'appel fédérale. Le 29 mai 2018, il a été condamné à une peine de dix ans d'emprisonnement et à une amende d'un million de dirhams émiriens (270 000 dollars des États-Unis environ). La Cour a également ordonné son placement sous surveillance pendant trois ans après sa libération. Ahmed Mansoor a été déclaré coupable de diverses infractions, notamment d'« atteinte au statut et au prestige des Émirats arabes unis et de leurs symboles », y compris de leurs dirigeants, de « publication de fausses informations dans le but de nuire à la réputation des Émirats arabes unis à l'étranger » et de « présentation des Émirats arabes unis comme une terre sans loi ». Il était également poursuivi pour « coopération avec une organisation terroriste active hors du pays », mais il a été acquitté de ce chef d'accusation le 31 décembre 2018. Il est maintenu en détention à l'isolement depuis son arrestation.

Le 17 mars 2019, Ahmed Mansoor avait déjà entamé une grève de la faim pour protester contre ses conditions de détention à la prison de Sadr, à Abou Dhabi, et contre le procès inique dont il avait fait l'objet. Il y a mis un terme à la mi-avril, les autorités ayant promis de répondre à ses demandes relatives à ses conditions de détention. Il a alors été autorisé à recevoir quelques visites supplémentaires de sa famille et à passer un appel téléphonique à sa mère.

Le 7 mai 2019, sept experts des Nations unies ont condamné les conditions de détention d'Ahmed Mansoor et demandé qu'il reçoive des soins médicaux, que ses conditions de détention soient améliorées et qu'il bénéficie d'un nouveau procès, conforme aux garanties judiciaires fondamentales prévues par le droit international relatif aux droits humains, ou d'une libération immédiate.

Ahmed Mansoor a entamé une seconde grève de la faim le 7 septembre 2019, après que des gardiens de prison l'ont frappé. Pendant la première semaine, les gardiens de prison l'ont forcé à se nourrir. Toutefois, à partir du 14 septembre il a pu observer un jeûne continu, n'ingérant que des liquides.

Ahmed Mansoor continue d'être privé de matelas, d'accès à des livres et de la possibilité de sortir dans une cour à l'extérieur pour faire de l'exercice et s'exposer à la lumière du jour. Depuis le début de sa détention, le 20 mars 2017, à part à l'occasion de rares visites familiales, Ahmed Mansoor a été maintenu à l'isolement, et la seule amélioration de ses conditions d'emprisonnement a été la mise en service de l'eau courante dans l'aile d'isolement en octobre 2019.

Ahmed Mansoor est un blogueur, poète et défenseur des droits humains qui a reçu le prestigieux prix Martin Ennals pour les défenseurs des droits de l'Homme en 2015. Il est membre du Comité consultatif de la division Moyen-Orient et Afrique du Nord de l'organisation non gouvernementale Human Rights Watch, et membre de la Commission consultative du Centre du Golfe pour les droits de l'homme. Depuis 2006, il rassemble des informations sur la situation des droits humains aux Émirats arabes unis, et s'exprime publiquement en faveur de ces droits au travers de son blog, des réseaux sociaux et d'entretiens avec des organes de presse internationaux. Ahmed Mansoor est un ami de confiance de longue date d'Amnesty International et d'autres organisations de défense des droits humains.

Amnesty International a travaillé en étroite collaboration avec lui au fil des ans. Jusqu'à son arrestation, Ahmed Mansoor était l'une des seules voix indépendantes qui s'exprimaient encore contre les violations des droits humains depuis l'intérieur du pays.

LANGUES À PRIVILÉGER POUR LA RÉDACTION DE VOS APPELS : arabe et anglais

Vous pouvez également écrire dans votre propre langue.

MERCI D'AGIR DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS ET AVANT LE : 25 mars 2020

Au-delà de cette date, vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir.

PRÉNOM, NOM ET PRONOM À UTILISER : Ahmed Mansoor (il)

LIEN VERS L'AU PRÉCÉDENTE : <https://www.amnesty.org/fr/documents/mde25/1590/2019/fr/>